

CHARTRE DU PATIENT

Cette chartre a pour but d'organiser les relations entre le patient, VIVALTO Dom, et le médecin prescripteur.
Ces relations génèrent des droits et des devoirs pour chaque partie.



Libre choix du prestataire

VIVALTO Dom respecte le libre choix du patient concernant son infirmier libéral, son pharmacien d'officine ou tout autre professionnel de santé. Si besoin, VIVALTO Dom recherche, à la demande du patient et de sa famille, un cabinet libéral pour la réalisation des soins.

Le patient peut changer de prestataire à tout moment. VIVALTO Dom s'engage à respecter ce droit.

Informations au patient

Pour chaque patient, un dossier confidentiel est établi. Ce dossier est accessible pour le patient s'il en fait la demande.

VIVALTO Dom délivre au patient et à son entourage toutes les explications et informations relatives au service et au matériel fournis. Pour cela, VIVALTO Dom :

- ✓ Est en mesure de présenter les dispositifs médicaux adaptés aux besoins du patient et notamment :
 - Les avantages, les risques liés à l'appareillage et aux soins y afférents, et les complications éventuelles impliquant une surveillance préventive.
 - Leur coût et leur niveau de prise en charge par les organismes sociaux,
 - Avertir le patient ou son entourage en cas de recours à un fournisseur sous-traitant tout en assurant la coordination de l'ensemble de la prise en charge,

Engagé dans une démarche éco-responsable, concernant les dispositifs médicaux, VIVALTO Dom oriente ses choix en fonction de leur provenance, de leur conditionnement et de la réduction des emballages.

Votre prestataire s'engage à ne pas encourager le choix de produits et/ou de prestations en fonction du niveau de prise en charge par les assurances santé complémentaires, tout en respectant la prescription médicale. Votre prestataire adopte une attitude responsable qui n'est pas génératrice de dépenses.

- ✓ Remet des livrets d'informations en lien avec l'appareillage comprenant le mode d'emploi et les pratiques de soins y afférents, l'astreinte, les coordonnées téléphoniques VIVALTO Dom, explique les conditions d'utilisation du dispositif médical et des consommables dans le respect des règles et recommandations d'usage concernant la sécurité, l'entretien, la désinfection. VIVALTO Dom s'assure auprès du patient et de son entourage de la bonne compréhension des consignes dans une démarche adaptée d'éducation thérapeutique.
- ✓ Informe le patient de l'échange d'informations entre l'équipe médicale et le personnel VIVALTO Dom qui assure la prestation, et de son droit d'exercer une opposition à ces échanges, selon les termes de l'article L 1110-4 du Code de Santé Publique.

Libre consentement du patient

VIVALTO Dom délivre ses prestations avec le consentement libre et éclairé du patient dûment informé. Ce consentement peut être retiré à tout moment et sans raisons particulières. Votre prestataire respecte les choix du patient, de sa famille et de ses proches.

Quand la personne n'est pas apte à consentir (mineur, tutelle, curatelle), son représentant consentira en son nom.

La personne de confiance

Le/la patient(e) peut désigner une personne de confiance (parent, proche ou médecin traitant) qui sera consultée au cas où lui-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin (art. L1111-6 du CSP); dans ce contexte, VIVALTO Dom recueille le témoignage de la personne de confiance.

Respect de la personne, de sa famille et de ses proches

VIVALTO Dom agit toujours dans l'intérêt du patient, sans discrimination, sans chercher à exploiter sa confiance, en respectant sa dignité, son intimité, celle de sa famille et de ses proches, ces derniers étant également traités avec égard.

Respect du secret professionnel

VIVALTO Dom est tenu au respect absolu des informations concernant les patients, il instruit ses collaborateurs de leurs obligations à ce sujet et veille à ce qu'ils s'y conforment. Il met en place une organisation qui garantit le respect du secret au sein de ses locaux ou de ses systèmes d'information.

Le secret couvre :

- Ce qui a été confié au personnel VIVALTO Dom;
- Ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris dans l'exercice de leurs fonctions.

Aucune donnée médicale ne peut être fournie par l'établissement de santé à VIVALTO Dom sans l'accord explicite du patient. Seuls les éléments utiles à la prise en charge du patient pourront être fournis.

Protection des données personnelles (RGPD)

Conformément à la **loi n° 78-17 du 6 janvier 1978**, le patient bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression des informations le concernant.

Obligations de VIVALTO Dom

VIVALTO Dom garantit la qualité des prestations qu'il assure par l'intermédiaire de personnels compétents, diplômés et habilités à exercer leur métier. Il assure la mise en service et la vérification du bon fonctionnement des dispositifs médicaux, apporte un soutien technique aux professionnels de santé, les forme sur les dispositifs médicaux et les pratiques de soins et assure la maintenance curative en cas de dysfonctionnement. Le patient et ses intervenants libéraux sont accompagnés tout au long du traitement mis en œuvre par VIVALTO Dom qui en assure la coordination.

VIVALTO Dom respecte le cadre réglementaire défini par le Code de la santé publique, le Code de bonnes pratiques des prestataires de santé à domicile, les recommandations de l'IGAS, la Liste des Produits et Prestations. Votre prestataire met à jour les connaissances professionnelles du personnel et se tient informé de l'évolution des bonnes pratiques, de la législation, et des recommandations, dont celles de l'HAS, qui sont liées.

Un service d'astreinte infirmière locale est mis à disposition des patients pour leur permettre d'être en contact 24h/24, 7j/7 avec les infirmières VIVALTO Dom.